



Carte Communale

PLAN DE ZONAGE

Document prescrit le :
Enquête publique déroulée du :
au :
Document approuvé en
Conseil Municipal du :

2.0

LEGENDE

Zone U : zone constructible

Zone N : zone naturelle
Restent possibles :
"l'adaptation, le changement
de destination, la réfection ou
l'extension des constructions
existantes ou des
constructions et installations
nécessaires à des
équipements collectifs, à
l'exploitation agricole ou
forestière et à la mise en
valeur des ressources
naturelles". (art. L. 142-2 du
Code de l'urbanisme)

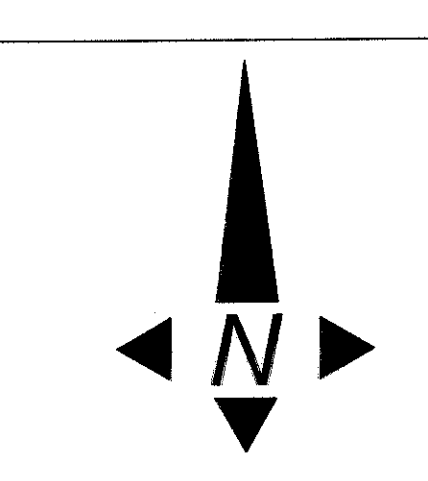
Zone inondable

Constructions

Nouvelles constructions
(représentation symbolique)

Périmètre de protection des
monuments historiques

Trait de coupe



Echelle : 1/5000

Rappel : une bande inconstructible de
75m s'applique de part et d'autre de la
RN 137 (article L 111.1-4 du code de
l'urbanisme)

